



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2007

Etaient présents : P.PANNETIER M.THOUVENIN, E.DUPONT, P. BERQUET,
G.TILMANN, C.RIGAL , P.LEPEE, E.NIVET.

Absents excusés : C.CLERC, pouvoir à P.PANNETIER
A.ROBLIN, pouvoir à G.TILMANN
T.BOUIGES, pouvoir à C.RIGAL
G.BELFORT, pouvoir à P. BERQUET
M.PEREL

Absents non excusés : JFGUTHMANN.

Secrétaire de séance : P.BERQUET

20h30 : HUIS CLOS

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer de droit de préemption
urbain sur le biens présenté par notaire et situé à l'adresse suivante :

SEANCE PUBLIQUE

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 juin 2007 est approuvé à la majorité (Abstention : C.RIGAL, P.PANNETIER, P.BERQUET, G.TILMANN, E.NIVET, Contre : P.LEPEE).

Modification de l'ordre du jour

M. le maire demande au conseil d'approuver la modification de l'ordre du jour comme suit :

- Suppression du vote sur la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères
- Suppression de l'avis à donner sur l'enquête publique du CEA de Saclay.
- Suppression de l'approbation du projet d'extension du périmètre du PNR

1/ Exonération ou suppression d'exonération de taxes

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les mesures prises pour l'année 2007, à savoir la création de la taxe annuelle sur les logements vacants, et l'exonération de la taxe professionnelle pour professions médicales. En conséquence, aucune délibération n'est nécessaire.

2/ Urbanisme : instauration du régime de déclaration obligatoire en matière de permis de démolir et d'autorisation de clôture.

A la majorité (Abstention : C.RIGAL, T.BOUIGES, P.LEPEE, G.BELFORT), le conseil municipal décide d'instaurer l'obligation pour le pétitionnaire de déposer un permis de démolir ou une autorisation de clôture pour tous travaux correspondant , et ce sur l'ensemble du territoire communal.

3/ CIG : demande d'affiliation volontaire du syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs de sports de Bobigny et La Courneuve

A la majorité (Abstention : P.PANNETIER, P.BERQUET, G.BELFORT, C.CLERC, P.LEPEE , Contre : E.NIVET) , le conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'affiliation présentée.

4/ SEY : revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet de réactualisation de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

5/Catastrophe naturelle : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à demander une subvention d'un montant de 40 000 € au titre de la réserve parlementaire .

6/Site Internet : Demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à demander une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour la mise en place du site Internet de la commune.

7/Désignation des représentants des communes actuellement membres du PNR pour participer aux commissions de travail thématiques Révision de la Charte / extension du périmètre

A l'unanimité, les représentants aux commissions de travail thématiques sur l'extension du périmètre du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse sont désignés comme suit :

COMMISSION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Environnement - milieux naturels	G.BELFORT	E.DUPONT
Urbanisme - Habitat - Paysage	P.PANNETIER	C.RIGAL/ E.NIVET
Développement Economique- Tourisme	P.LEPEE	M.THOUVENIN
Agriculture - Forêt	E.DUPONT	P.BERQUET
Patrimoine - Culture	G.TILMANN	M.THOUVENIN

8/Subvention communale pour les travaux de réfection du mur de soutènement écroulé place Saint Christophe suite aux intempéries d'avril 2007.

Au vu du manque d'éléments dans le dossier, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter le vote à une prochaine séance.

Informations diverses

Questions diverses

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 23h10.

Le maire

Patrice PANNETIER